



# GFC 2017

## SOMMAIRE

DESCRIPTION DU DOCUMENT	1
<b>1 CBUD</b>	<b>2</b>
1.1. Message d'alerte pour éviter un double paiement (signalement 164392)	2
1.2. Tris des mandats par Montant/Engagement/Origine (signalement 182884)	2
1.3. Cités scolaires et saisies des codes services (signalement 180579)	2
1.4. Evolution des documents « approvisionnement » (signalement 179985)	2
<b>2 CGENE</b>	<b>3</b>
2.1. Message d'erreur de dépassement en encaissement (signalement 179678)	3
2.2. Configuration Netsynchro introuvable pour la corse (signalement 180237)	3
2.3. Le certificat de NetSynchro arrive à expiration (reference 182259)	3
<b>3 CBUD et CGENE</b>	<b>5</b>
3.1. Liquidation provisoire en N-1 de fournisseur avec tiers (signalement 182456)	5
<b>4 REGIE</b>	<b>5</b>
4.1. Saisie des bordereaux de cartes bancaires (signalement 180240)	5

## DESCRIPTION DU DOCUMENT

Ce document recense l'ensemble des évolutions apportées à la version GFC 2017 MAJ1.



# 1 CBUD

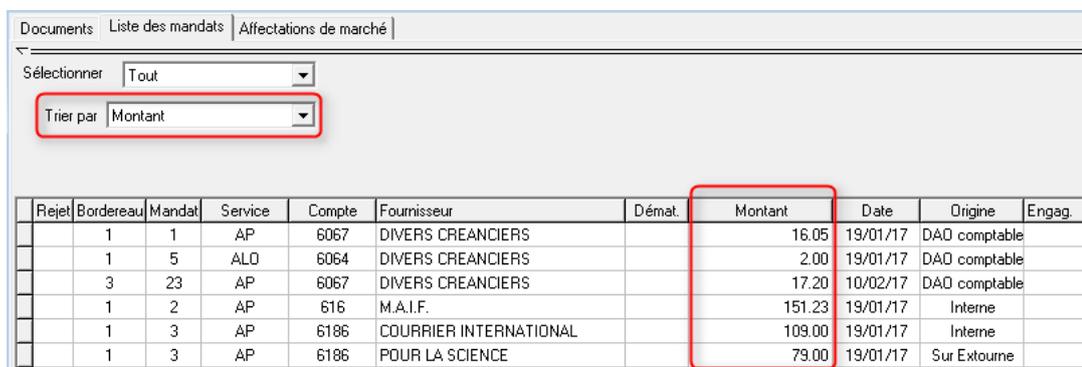
## 1.1. MESSAGE D'ALERTE POUR ÉVITER UN DOUBLE PAIEMENT (SIGNALEMENT 164392)

Dans GFC2017, le contrôle du numéro de facture d'une liquidation sur un même fournisseur n'était effectué que lorsque le fournisseur dématérialisait.

**Correction:** Le contrôle sur le numéro de facture d'une liquidation est maintenant fait systématiquement, que le fournisseur dématérialise ou non.

## 1.2. TRIS DES MANDATS PAR MONTANT/ENGAGEMENT/ORIGINE (SIGNALEMENT 182884)

En « Mandatement » Onglet « Liste des mandats », le tri par « Montant », « Engagement » ou « Origine » ne s'effectuait pas correctement.



Rejet	Bordereau	Mandat	Service	Compte	Fournisseur	Démat.	Montant	Date	Origine	Engag.
	1	1	AP	6067	DIVERS CREANCIERS		16.05	19/01/17	DAO comptable	
	1	5	ALD	6064	DIVERS CREANCIERS		2.00	19/01/17	DAO comptable	
	3	23	AP	6067	DIVERS CREANCIERS		17.20	10/02/17	DAO comptable	
	1	2	AP	616	M.A.I.F.		151.23	19/01/17	Interne	
	1	3	AP	6186	COURRIER INTERNATIONAL		109.00	19/01/17	Interne	
	1	3	AP	6186	POUR LA SCIENCE		79.00	19/01/17	Sur Extourne	

**Correction:** Le tri depuis la liste des mandats se fait à nouveau correctement.

## 1.3. CITÉS SCOLAIRES ET SAISIES DES CODES SERVICES (SIGNALEMENT 180579)

Dans le cas spécifique d'une organisation en cité scolaire, il était impossible d'avoir le même code service à la fois pour le lycée et le collège de l'implantation.

**Correction:** Les informations des codes services sont maintenant communes et accessibles à toute comptabilité budgétaire d'une même implantation.

## 1.4. EVOLUTION DES DOCUMENTS « APPROVISIONNEMENT » (SIGNALEMENT 179985)

Dans le cadre de la dématérialisation des factures, les fiches « approvisionnement » ont été adaptées concernant le code service. Cependant, la mention « n° engagement juridique » n'apparaissait pas sur les approvisionnements.

**Evolution:** Dans les documents « Bon de commande » et « Fiche d'approvisionnement » la mention « Références » est remplacée par la mention « N° engagement juridique ».

Les informations apparaissent désormais dans l'ordre suivant :  
Engagement juridique n° SG – 3/02380M (02380M étant le numéro du fournisseur).

## 2 CGENE

### 2.1. MESSAGE D'ERREUR DE DÉPASSEMENT EN ENCAISSEMENT (SIGNALEMENT 179678)

Lors de la modification d'un encaissement avec créance, il était devenu impossible de valider les modifications. Le message bloquant suivant apparaissait « Dépassement du reste à réaliser de la créance xxx » sans raison valable.

The screenshot shows a software window titled "Modification d'un encaissement". It contains several input fields: "Montant" (100.00), "Numéro" (1), "Tireur", "Etablissement", and "Compte paiement" (5112 - CHEQUES BANCAIRES ENCAISSEMENT). Below these is a "Bordereau" section with checkboxes for "A éditer" and fields for "Agence", "Ville", and "Numéro de chèque". A table titled "Lignes d'encaissement" has columns for "Créance", "Compte", "Référence", and "Montant", with one row showing "16CA12B0", "411101", and "100.00". A "Total" field shows "100.00". At the bottom are "Annuler" and "Aide" buttons. A modal error dialog box titled "Comptabilité Générale" is overlaid on top, displaying the message: "Dépassement du reste à réaliser de la créance 16CA12B0" with an "OK" button.

**Correction:** Il est de nouveau possible de modifier les encaissements avec créance sans être bloqué.

### 2.2. CONFIGURATION NETSYNCHRO INTROUVABLE POUR LA CORSE (SIGNALEMENT 180237)

La Corse rencontrait un problème lors du transfert de ses créances vers le Télépaiement. Le message suivant apparaissait « La configuration pour NetSynchro est introuvable ». Il leur était donc impossible de procéder au transfert des créances.

**Correction:** L'erreur concernant l'académie de Corse est dorénavant résolue dans GFC.

### 2.3. LE CERTIFICAT DE NETSYNCHRO ARRIVE À EXPIRATION (REFERENCE 182259)

Le certificat de NetSynchro qui a été mis en place au lancement du Télépaiement arrive à expiration le 27/05/2017.

**Correction:** La MAJ1 intègre un nouveau certificat pour assurer la continuité du Télépaiement après la date du 27/05/2017. L'accès au nouveau certificat sera effectif dès l'installation de la MAJ 1.

 **Point d'attention**

Avant de diffuser la MAJ 1 de GFC 2017, les académies doivent **impérativement** mettre à jour **la dernière version de NetSynchro 17.1.0**, disponible sur le site de diffusion de [Nancy-Metz](#).

Cette **version est indispensable** pour le nouveau certificat intégré dans la MAJ 1 de GFC 2017.

## 3 CBUD ET CGENE

### 3.1. LIQUIDATION PROVISOIRE EN N-1 DE FOURNISSEUR AVEC TIERS (SIGNALEMENT 182456)

Lorsqu'on saisissait en N-1 une liquidation provisoire sur un fournisseur avec un « mode de paiement 3 » (Trésor) associé à un Tiers avec un « mode de paiement 8 » (Autre), et que celle-ci était mandatée au Tiers, alors :

- En CBUD, l'édition des mandats ne signalait pas la mention « liquidation provisoire » indiquée en cas d'extourne, mais il était impossible de saisir un ordre de reversement sur le bordereau concerné.
- En CGENE, la réception des mandats prenait en compte le mode de paiement 8 du tiers réceptionné, et ne générait donc pas d'écritures prévisionnelles d'extourne.

A l'inverse, lorsqu'on saisissait en N-1 une liquidation provisoire sur un fournisseur avec un « mode de paiement 8 » associé à un Tiers avec un « mode de paiement 3 », et que celle-ci était mandatée au Tiers, alors :

- En CBUD, l'édition des mandats signalait la mention « liquidation provisoire », mais la saisie d'un ordre de reversement sur le bordereau concerné restait accessible.
- En CGENE, la réception des mandats ne prenait pas en compte le mode de paiement 3 du tiers réceptionné, et ne générait donc pas d'écritures prévisionnelles d'extourne.

**Correction:** En CBUD comme en CGENE, c'est le mode de paiement 3 ou 8 de la personne (fournisseur ou tiers) à qui l'on mandate, qui est pris en compte. Si le mode de paiement du fournisseur ou du tiers est 8, alors la liquidation n'est pas considérée comme « liquidation provisoire ». Dans ce cas de figure, on ne propose donc pas les comptes de charges à payer en CGENE.

## 4 REGIE

### 4.1. SAISIE DES BORDEREAUX DE CARTES BANCAIRES (SIGNALEMENT 180240)

En saisie de recettes régisseur, la saisie de « l'agence bancaire » et de la « ville » était devenue obligatoire lors de la saisie du bordereau de cartes bancaires, alors que ces champs étaient jusqu'alors grisés pour ce mode de paiement.

**Correction:** Le comportement de l'application redevient ce qu'elle était, la saisie de « l'agence bancaire » et de la « ville » n'est plus obligatoire lors de la saisie de bordereaux de cartes bancaires.